

Atelier 1 : « Accompagnement des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s »

(7 octobre 2021) Animation Caf

6 axes prioritaires du Sdsf dont 2 qui concernent l'offre d'accueil de la PE :

- **Axe 1 : Maintenir une offre d'accueil du jeune enfant et réduire les inégalités territoriales au regard des besoins, en s'appuyant sur la complémentarité des modes d'accueil.**
- **Axe 2 : Garantir un niveau de qualité de service au sein des offres d'accueil du jeune enfant.**

Enjeux :	Accompagner la structuration et la professionnalisation des Mam
Objectifs de l'atelier :	Face au développement des Mam sur le territoire de la Haute-Loire, structurer et soutenir leur accompagnement professionnel pour répondre à leur besoin (en lien avec les Relais Petites Enfant) et pour développer un réseau.
Participants	Marielle MAURIN SANTOS (Caf), Agnès MERCIER (RPE Capev – Antenne Le Puy), Ingrid DUVAL (RPE « Les Canailloux » Rives Haute Allier – Langeac), Aurélie PINATEL (RPE « La Semène des Bambins » Loire Semène), Séverine THONNAT-BLANC (RPE Brioude Sud Auvergne), Virginie PAYSAL (RPE Capev – Antenne Le Puy), Célia DUMONTEIL (RPE Cayres Pradelles), Carole PONS (RPE Capev – Antenne Le Puy + coordinatrice des Relais) Séverine EXBRAYAT (RPE « Les diabloux » Rives du Haut Allier – Saugues) Mélanie ROMEAS (RPE des Sucs) Candice REBOULLET – CTAS référente territoires de l'Est + Parentalité
Constats problématiques	Eléments de diagnostic : - 1 957 naissances en 2019 contre 2025 en 2016, soit une diminution de 3,4 % (niveau le plus bas depuis 2009 = 2390) - <i>Insee</i> - 6 389 enfants de moins de 3 ans contre 6 924 en 2016, soit une baisse de 7,7 % - <i>Insee</i> - Un taux de parents Caf actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans traditionnellement élevé et de plus en plus important : 64,6 % en 2019 et 60,6 % en 2016 soit + 4 points et + 10,6 points de plus par rapport au niveau national en 2019. - Bon taux de couverture en termes de mode d'accueil : 87,5 %. - Baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s en activité : 979 en 2019 contre 1 055 en 2016, soit - 7,7 %. - 31 % des assistant(e)s maternel(le)s en activité ont plus de 55 ans. - Augmentation du nombre de Mam (2 en 2012 : St Front, Pont-Salomon) : 6 en 2016 à 16 en 2020, ce qui représente 161 places d'accueil. <i>Répartition</i> : 6 sur le territoire du Centre (Capev + Mézenc-Loire-Meygal), 9 sur le territoire de l'est et 1 sur le territoire de l'ouest. Volet réglementaire :

- **Mam créées par la loi n° 2010-625 du 9 juin 2010.** Elle offre la possibilité aux assistant(e)s maternel(le)s de se regrouper pour exercer hors de leur domicile,
- **Guide Ministériel Mam** (mars 2016).
- **Fort développement** en Haute-Loire mais aussi au niveau national, puisqu'on en compte 3 400 en 2019.
- **Circulaire n° 2017-003 du 26 juillet 2017** : Missions des Relais
 - **Mission d'information** en direction des parents et **en direction des professionnels** :
Les Relais informent tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.
 - **Cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles**
 - **Lieu d'échanges et de rencontres** ouverts aux parents, aux professionnels de la PE et aux enfants (temps collectifs, ateliers d'éveil, ...).
 - **Relais chargés de la formation** des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes à domicile, ils **contribuent à leur professionnalisation** (groupes d'échanges entre professionnels, conférence - débat...).
- **Circulaire n° 2021 - 010 Aide à l'investissement en faveur de l'aide individuelle** :
 - ✓ **Prime d'installation Ass Mat** : Ass. Mat. agréé pour la première fois exerçant à domicile ou en Mam, si taux de couverture > à 58 % -> prime = 300 €. Pour les Mam, le projet de fonctionnement doit être transmis et la MAM doit être référencé sur mon enfant.fr.
 La prime d'installation est cumulable avec le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil et l'aide au démarrage Mam.
 - ✓ **Aide au Démarrage des Mam** : A compter du 1^{er} janvier 2021, l'aide de 3 000 € (regroupement d'au moins 2 professionnels) bénéficie à l'ensemble des Mam nouvellement créées quel que soit le territoire d'implantation ainsi qu'aux Mam qui augmentent leur capacité d'accueil.

Bilan du Sdsf 2017-2020 : Thématique PE (Fiche action n°4) :

- **Accompagner le déploiement des Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (Mam) au regard des besoins identifiés (adéquation de l'offre et de la demande), du respect de la charte et du cadre national de l'accueil du jeune enfant**
 - Mise en œuvre de la charte qualité des Mam (notamment pour les Mam éligibles à l'aide au démarrage).
 - Mise en œuvre des aides au démarrage et de la prime d'installation Ass Mat.
 - Protocole d'accompagnements porteur de projet Mam (MAJ Oct 2019).

Constats remontés au niveau de l'atelier du 7 octobre 2021 :

	- Les Relais étaient davantage sollicités par les porteurs de projet Mam quand ils étaient à l'initiative de la réunion partenariale. Le protocole d'accompagnement des porteurs de projets Mam a été modifié en octobre 2019 et désormais, c'est la Pmi qui est à l'initiative de la réunion partenariale puisqu'elle a été identifiée comme la première porte d'entrée pour les porteurs de projet Mam. - Au niveau de l'accompagnement réalisé par les animatrices de Relais, ces dernières interviennent au niveau du diagnostic, de l'étude de besoins ainsi qu'au niveau du projet d'accueil. De plus, un lien est fait avec la Pmi.
Freins identifiés, difficultés rencontrées	Avec l'accroissement du nombre de Mam, des besoins spécifiques à l'exercice de leur métier en collectif émergent. Le rôle des Relais dans l'accompagnement de ces professionnels est également à renforcer. Difficultés remontées au niveau de l'atelier du 7 octobre 2021 : - Difficultés lorsque les projets de Mam sont à l'initiative des élus en raison par exemple d'une problématique de modes d'accueils et/ou de fermeture de classe sur leur commune d'autant plus que la compétence Petite Enfance est dans la plupart des situations à l'échelle communautaire. - Existence d'une concurrence déloyale entre les Mam et les assistant(e)s maternel(le)s d'un territoire puisque les Mam peuvent parfois bénéficier de la gratuité du loyer de leur local ainsi que l'octroi d'une subvention. - Constat des animatrices de Relais d'un fonctionnement « isolé et autonome » des Mam car les assistant(e)s maternel(le)s de la Mam fréquentent peu les Relais aussi bien au niveau des temps d'animation que pour des questions règlementaires (notamment par rapport aux contrats de travail). Ainsi, sollicitation du Relais seulement pour les litiges administratifs. - Emergence de conflits entre assistant(e)s maternel(le)s au sein des Mam qui peuvent entraîner leur fermeture. - Besoin de cohésion et de partage du projet d'accueil par les assistantes maternelles de la Mam car des problématiques de « meneuse d'équipe » peuvent apparaître comme il n'y a pas de hiérarchie, d'où la nécessité d'une bonne articulation et d'un bon cadrage en amont. - Selon les profils des porteurs de projets, les besoins d'accompagnements sont différents. - Difficultés pour les porteurs de projets de réaliser des projections budgétaires. - Questionnement du rôle des Relais sur l'accompagnement des Mam présents sur leur territoire.
Ressources identifiées, leviers	Expérimentation effectuée sur le territoire de Loire-Semène au vu de l'augmentation du nombre de Mam (5 et 2 projets en cours). En premier lieu, un constat et un état des lieux des Mam du territoire ont été réalisés. Ensuite, une rencontre avec chaque Mam a eu lieu ce qui a permis de faire remonter leurs difficultés : - Mam : structure « hybride » car à mi-chemin entre l'accueil individuel et l'accueil collectif.

	- Existence de rivalités avec les ass. Mat., au niveau des temps d'animation du Relais.	
Proposition d'actions à mettre en œuvre (avec priorisation si possible)	Dans le cadre de la création d'une Mam :	- Articulation nécessaire et à prévoir entre les différents acteurs (Pmi, Relais Petite Enfance et Caf) en amont de la réunion partenariale. - Proposition d'un Kit aux porteurs de projet Mam comme par exemple « Crée ta Mam » avec les différents documents attendus : • Diagnostic – Etude de besoins. • Projet d'accueil en lien avec la charte d'accueil national. • Budget prévisionnel pluriannuel. - Proposition d'une formation pour mener à bien les projets de création de Mam.
	Dans le cadre du fonctionnement et du suivi d'une Mam :	- Proposition d'une formation pour le fonctionnement des Mam déjà en place (thématique à creuser au vu des remontées du terrain). - Proposition de plusieurs rencontres annuelles avec la Pmi, les animatrices des Relais, la Caf et les Mam en exercice afin de pouvoir échanger sur leurs besoins qui auraient été recensés lors d'un état des lieux au préalable. Afin de traiter les professionnels avec équité, il serait intéressant de pouvoir proposer le même type de rencontre pour les assistants maternels exerçant à leur domicile.